

LES
QUARTIERS
CULTURELS



Réalisons ensemble
nos quartiers culturels

Plan de mise en œuvre
JUN 2013

■

Enrichir les expériences en matière d'art, de culture, de patrimoine vécues par les Montréalais non seulement au centre-ville, mais tout au cours de la découverte de leur ville, et renforcer l'attrait de Montréal comme métropole culturelle dans le respect de la personnalité et du cadre de vie des secteurs urbains ciblés.

Politique de développement culturel
de la Ville de Montréal 2005-2015

■

Le développement des quartiers culturels, parce qu'une métropole culturelle doit vivre sa culture dans toutes ses composantes ; le citoyen au cœur de l'action culturelle comme participant actif et non seulement comme spectateur.

Plan d'action 2007-2017 — Montréal Métropole culturelle
Édition 2012



DE LA CONSULTATION À L'ACTION!

Que de chemin parcouru depuis l'automne 2011 ! À cette date, la Ville de Montréal déposait devant la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports le document d'orientation des Quartiers culturels, fruit d'un travail de réflexion entamé depuis quelques années déjà.

Vous avez été nombreux à manifester votre intérêt à voir des quartiers culturels se développer sur l'ensemble du territoire de notre métropole culturelle. En effet, la Commission a tenu cinq assemblées publiques au cours des mois d'octobre et de novembre 2011 en vue de l'audition des mémoires. Près de 250 citoyens ont participé aux assemblées et 60 mémoires ont été soumis : c'est une participation exceptionnelle voire historique dont nous pouvons être très fiers !

Les recommandations des commissaires, formulées en partie grâce à vos interventions enrichissantes et inspirantes, ont été adoptées lors de l'assemblée publique du 25 avril 2012. Le rapport a ensuite été déposé à la séance du conseil municipal du 18 juin 2012.

Un an plus tard, presque jour pour jour, le conseil municipal a entériné la réponse comité exécutif aux recommandations de la Commission. La Ville de Montréal vous présente dans ce document de mise en œuvre les grandes lignes directrices qui guideront son action. Dans les années à venir, nous entendons accompagner les arrondissements et leurs partenaires dans la consolidation et le développement de leurs quartiers culturels. Pour ce faire, nous avons déjà créé la Division des quartiers culturels au sein de la Direction de la culture et du patrimoine. Nous en sommes à mettre en place des mécanismes d'accompagnement et des moyens de financement au sein de cette entité.

De manière globale, notre action sera également alimentée par le futur *Plan de développement de Montréal*, par les principes de l'*Agenda 21 de la culture*, les grandes orientations et projets transversaux de la Ville tels que les Promenades urbaines ainsi que les priorités et projets des arrondissements.

Alors que de nouveaux projets sont commencés dans le Quartier des spectacles, un projet ambitieux et innovateur dont la réalisation est soulignée partout dans le monde, la Ville de Montréal reconnaît plus que jamais que la métropole culturelle doit se développer à la fois à partir d'un centre-ville fort et d'un réseau de quartiers dont les richesses culturelles et patrimoniales sont mises en valeur.

Réalisons ensemble
nos quartiers culturels !



POUR PARTAGER UNE MÊME VISION

DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Les arts et la culture sont une des principales forces de Montréal et constituent une dimension essentielle de la qualité des milieux de vie. En ce sens, la mise en œuvre des Quartiers culturels sur l'ensemble du territoire de la métropole est une occasion unique de renforcer l'offre de services culturels de proximité tout en poursuivant les efforts de démocratisation et d'accessibilité aux arts et à la culture pour les Montréalais.
- En regard des compétences et des pouvoirs locaux en matière de culture, les arrondissements, accompagnés par les services centraux et en partenariat avec des organismes du milieu, sont les maîtres d'œuvre dans la consolidation et le développement de quartiers culturels.
- L'importance des enjeux urbanistiques et culturels dans le projet des Quartiers culturels, porteur d'un développement urbain intégré, est indéniable. Ainsi, la culture doit être présente en amont dans la planification des grands projets d'aménagement de la Ville. Les services centraux concernés et les arrondissements doivent travailler de concert avec leurs partenaires publics ou privés à l'inclusion de la culture dans l'élaboration de tels projets urbains.
- Les arrondissements et services centraux concernés doivent soutenir de manière concertée les initiatives émanant des Quartiers culturels.
- La qualité et la vitalité culturelles des milieux de vie passent par une présence et un engagement accrus des artistes, des créateurs et des organismes de différentes sphères d'activité dans les arrondissements et, plus particulièrement dans les quartiers culturels. La valeur inestimable de leur apport au développement économique et social de la ville et des communautés locales doit être reconnue.



POUR PRÉCISER LES ACTIONS

DES ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DE CHAQUE PARTIE PRENANTE

LES ARRONDISSEMENTS

Élaboration de plans d'action culturels locaux

- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action culturels locaux, de concert avec les partenaires du milieu et avec le soutien de la Direction de la culture et du patrimoine, afin de planifier des actions concertées visant la consolidation et le développement de quartiers culturels sur un horizon à court, moyen et long terme.
- Adapter la réglementation d'urbanisme en fonction des objectifs découlant des plans d'action culturels locaux permettant ainsi une réappropriation de l'espace public.
- Mettre en place, de concert avec les partenaires du milieu, un mécanisme permanent de gestion des plans d'action culturels locaux assurant la coordination des efforts communs.

Animation et mise en valeur des quartiers culturels

- Rendre disponibles les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires au développement des équipements culturels de proximité structurants que sont les bibliothèques et lieux municipaux de diffusion culturelle, tel qu'indiqué dans le Diagnostic 2005 et le Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal, et le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014.
- Favoriser et faciliter, tant au plan technique que réglementaire, l'installation d'œuvres d'art public permanentes et temporaires, de même que la réalisation de murales dans les quartiers culturels.
- Développer et appuyer, de concert avec les services centraux, les initiatives d'animation et de mise en valeur des quartiers culturels, et soutenir la création de circuits culturels et patrimoniaux.
- Soutenir des projets de médiation culturelle et de pratique artistique amateur ainsi que la tenue de festivals et d'événements positionnant la participation culturelle citoyenne au cœur des quartiers culturels.

Reconnaissance des artistes et des créateurs

- Mettre en place des mesures facilitant l'accès à des espaces de création et de diffusion et permettant le développement d'ateliers ou d'ateliers-résidences afin de pérenniser et de sécuriser la présence et les activités de création et de production des artistes.
- Modifier les règles d'affectation du sol pour confirmer en tant que « secteur d'emploi » les secteurs où l'on retrouve des immeubles comprenant des ateliers d'artistes.
- Envisager des mesures facilitant l'obtention de certificat d'occupation pour les artistes afin de connaître le nombre et la localisation des lieux de création et de production, et de les préserver.

Intégration de la culture aux composantes urbanistiques

- Intégrer la volonté d'allier les enjeux tant culturels qu'urbanistiques dans les orientations et préoccupations d'aménagement.
- Accorder une priorité à la signalisation culturelle, à la création et l'aménagement d'espaces publics ouverts et inclusifs, à l'adaptation de la réglementation dans certains cas, ainsi qu'à l'organisation de concours de design urbain. Les enjeux liés au transport et à la sécurité des déplacements sont également une composante importante dans l'aménagement et la mise en valeur des quartiers culturels.

LES PARTENAIRES

Participation et engagement des partenaires

- Impliquer et favoriser la participation des partenaires du milieu dans l'élaboration des plans d'action culturels locaux ainsi que dans la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la consolidation ou au développement des quartiers culturels, est nécessaire. La participation historique et exceptionnelle de citoyens et de plusieurs organismes lors des assemblées publiques de l'automne 2011 démontre que l'intérêt et la mobilisation envers le projet des Quartiers culturels sont réels et doivent se poursuivre.

LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Accompagnement dans l'élaboration des plans d'action culturels locaux

- Accompagner et soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et la viabilité de leurs plans d'action culturels locaux.

Adaptation des programmes et ressources

- Adapter les programmes et ressources sous sa responsabilité et les mettre à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la consolidation et le développement de quartiers culturels.
- Prendre, conjointement avec les services centraux concernés et les organismes du milieu, les mesures nécessaires afin de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels.
- Proposer des mesures d'appariement ou toute autre formule pour soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art public éphémères.
- Accroître sa participation afin de permettre la réalisation de circuits culturels complémentaires aux projets de développement urbain intégré comme celui des Promenades urbaines et ce, également dans le cadre du *Plan d'action en tourisme culturel*.
- Soutenir des circuits culturels et touristiques utilisant les nouvelles plateformes numériques.
- Analyser, en collaboration avec les arrondissements, l'opportunité et la faisabilité d'élaborer des plans lumières contribuant à la mise en valeur de lieux, d'œuvres d'art public, de murales et de bâtiments significatifs.

- Mettre à contribution, en collaboration avec les services centraux concernés, les programmes sous sa responsabilité pour faciliter la consolidation et le développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers culturels, notamment adapter le programme d'aide aux études du Forum des équipements culturels et travailler de concert avec la Société d'habitation et de développement de Montréal.
- Adopter une approche proactive, cohérente et collaborative dans le soutien aux ateliers d'artistes et ce, en concordance avec les pistes d'action proposées dans le rapport du Groupe de travail sur les ateliers d'artistes.
- Examiner avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, l'hypothèse de recommander un amendement à la Loi sur la fiscalité municipale de manière à reconnaître aux regroupements d'artistes et d'artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif.

LES SERVICES CENTRAUX

Intégration des projets porteurs de développement urbain

- Intégrer dans le futur *Plan de développement de Montréal* des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels.
- Prendre en compte l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville dans tous les projets porteurs afin d'assurer une meilleure cohésion et efficacité pour réaliser les grandes orientations que la Ville s'est données en matière d'aménagement et de développement.
- Reconnaître l'importance d'une approche globale et intégrée en matière de développement urbain. Les services centraux concernés entre autres par le projet des Quartiers culturels, des Quartiers verts, des Quartiers 21, des Promenades urbaines ainsi que par le Programme de revitalisation urbaine intégrée doivent conjuguer leurs efforts et travailler de manière concertée à la concrétisation de ces projets porteurs, à l'aide d'une approche de quartiers durables.
- Mettre en commun l'expertise et les ressources des services centraux afin de coordonner la mise en œuvre de projets de développement intégré, de les diffuser, de les promouvoir et d'encourager les Montréalais et organismes du milieu dans leur réalisation.

C'EST PARTI!



L'adoption de ce *Plan de mise en œuvre des Quartiers culturels* constitue la fin de la démarche administrative de consultation publique entreprise en 2011. Grâce à votre participation et à votre enthousiasme, les dernières années nous ont permis d'élaborer une vision concertée et des pistes d'action cohérentes afin d'entreprendre ensemble la consolidation et le développement de quartiers culturels à Montréal.

C'est maintenant le début d'une grande aventure ! Les arrondissements, de concert avec les partenaires locaux et la ville centre, réaliseront au fil des ans leurs quartiers culturels, porteurs de toute la diversité et la créativité de notre identité montréalaise.

